

Plan d'action 2010-2013



Conseil de la
CULTURE▶
de la Gaspésie

169, avenue Grand-Pré
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Tél. : 418 534-4139 ou 1 800 820-0883
Télec. : 418 534-4113
info@culturegaspesie.org
www.culturegaspesie.org

Mission

Promouvoir et défendre les intérêts du milieu
culturel tout en travaillant à favoriser une
meilleure visibilité de l'offre culturelle
gaspésienne et à en assurer le développement.

INFORMER ET PROMOUVOIR

Voir à la mise en œuvre du plan de communication du Conseil de la culture de la Gaspésie.

- § Faire connaître le CCG et les services aux membres;
- § Poursuivre l'offre de service à nos membres afin d'augmenter la visibilité de ceux-ci (ex. : Zone culturelle);
- Mise en place d'un événement reconnaissance sous forme de campagne de visibilité et de notoriété des arts et de la culture; *Nouveauté*
- Mise à jour du plan de communication afin de s'assurer de l'actualiser aux nouveaux outils numériques (ex. : Web 2.0.). *Nouveauté*

REGROUPER, RASSEMBLER ET CONCERTE

Regrouper les créateurs et les organismes culturels gaspésiens.

- § Regrouper la communauté culturelle de l'ensemble des 5 MRC et des 5 secteurs artistique et culturel;
- § Continuer à s'assurer d'une bonne représentation d'artistes professionnels au sein du conseil d'administration.

Concerte les milieux artistiques et culturels

- Développer des rencontres régionales de concertation en lien avec les enjeux et les défis liés à la région (ex. : comité des événements); *Nouveauté*

Soutenir les milieux locaux dans la concertation

- Accompagner et initier des processus de consultation par MRC; *Nouveauté*
- § Participer aux rencontres VVAP.

REPRÉSENTER ET CONSEILLER

Représenter les organisations culturelles et les créateurs.

- § Siéger sur le comité régional de Culture à l'école et initier des actions de représentation;
- § Collaborer auprès d'organismes jeunesse;
- § Participer à des colloques régionaux sur le développement culturel;
- § Représenter auprès des instances régionales (ATR, CRÉ, MCCCCF, MAMROT, etc.);
- § Représenter auprès des instances nationales (CALQ, SODEC, CMAQ, MAL, etc.);
- Développer un projet de sensibilisation des élu(e)s municipaux. **Nouveauté**

Assurer un rôle-conseil auprès des organisations et des créateurs.

- § Mise en œuvre de l'entente de coopération avec le CALQ et de l'entente CRÉ-CALQ – soutien aux artistes professionnels;
- Accompagner les organisations artistiques et culturelles; **Nouveauté cibles identifiées**
- Mettre en place des outils d'accompagnement; **Nouveauté**
- § Assurer une présence sur le territoire dans l'accompagnement.

Assurer une veille des grands enjeux touchant le développement et le rayonnement artistique et culturel

- § Assurer une veille dans la couverture journalistique et dans la mission régionale des Sociétés d'État : médias (défendre et mobiliser le milieu culturel);
- § Assurer une veille en matière de protection du patrimoine et du paysage;
- § Assurer une veille en matière de gestion gouvernementale (budget, élection, etc.);
- § Participer ou coordonner, au besoin, à l'élaboration d'études, de recherches ou d'enquêtes.

DÉVELOPPER

Développer une stratégie de structuration de l'offre, de promotion et de commercialisation du tourisme culturel.

- Entreprendre un processus de concertation permanent auprès des trois groupes cibles : *Nouveauté*
 1. Événements
 2. Réseau muséal
 3. Circuit des arts
- § Voir à la réalisation d'une étude d'impact ou de mise en marché permettant de mieux définir des objectifs pour chaque cible et de mesurer les impacts du tourisme culturel;
- § Mettre en place un plan de marketing en tourisme culturel;
- § Poursuivre de sensibiliser les milieux culturels et touristiques au tourisme culturel;
- § Continuer à soutenir et informer les milieux culturels et touristiques sur la valeur ajoutée du tourisme culturel.

Développer les compétences des créateurs et des travailleurs culturels par une offre de formation du Service de développement professionnel.

- § Mise à jour de la Politique de formation continue et du plan d'action;
- § Coordination du comité de formation continue;
- § Réalisation du plan de formation à titre de mandataire d'Emploi-Québec et améliorer les outils de gestion de prise de décision;
- Initier des démarches de concertation et de partenariat afin de favoriser le développement des compétences. *NOUVEAUTÉ*

ADMINISTRER

Assurer une saine gestion de l'organisation.

- § Maintenir un budget équilibré;
- § Mettre en œuvre l'ensemble des politiques en matière de ressources humaines;
- § Favoriser la participation et l'interaction entre le personnel et le conseil d'administration.